Métaprogramme BETTER

Bioéconomie pour les territoires urbains

Appel à manifestation d’intérêt BETTER 2025

Parcours de recherche vers l’interdisciplinarité

Date limite de soumission dossier (Etape 1): **20 septembre 2024**

# Le métaprogramme BETTER – Bioéconomie pour les territoires urbains

Le métaprogramme BETTER explore les évolutions sociales, économiques, organisationnelles, structurelles et technologiques qui peuvent amener les villes à avoir davantage recours aux bioressources, à réduire leurs déchets, à mieux les recycler et les valoriser, et à diminuer leur consommation directe et indirecte de carbone fossile dans une triple perspective : tendre vers le zéro émission nette à l’horizon 2050, contribuer aux Objectifs du Développement Durable et du Green Deal, et être plus résilientes face aux crises.

Le métaprogramme est centré sur les besoins et les contraintes des territoires urbains mais s’attache particulièrement aux défis que la transition bioéconomique des villes pose à leurs territoires d’impact et d’influence, certains se situant dans leur péri-urbain, d’autres étant éloignés et fragmentés à l’échelle mondiale. Le métaprogramme s’articule autour de trois axes programmatiques:

* 1. La circularité des flux et le bouclage des cycles biogéochimique ;
	2. Réussir la durabilité et la résilience de la ville de demain par la bioéconomie ;
	3. Construire les trajectoires de transition bioéconomique vers des villes plus durables et plus résilentes

Consulter le document directeur sur l’intranet des métaprogrammes :

<https://intranet.inrae.fr/metaprogrammes/content/download/4099/38952/version/1/file/BETTER-document-directeur.pdf>

Dix-neuf actions ont été financées depuis le démarrage de BETTER. Ils sont consultables [ici](https://better.hub.inrae.fr/).

Ce cinquième appel du métaprogramme BETTER vise à soutenir des parcours de recherche, nouvel outil des métaprogramme INRAE dont les modalités et objectifs sont décrits en [annexe 2](#annexe2) de ce document.

# Objectifs de l’appel et périmètre de l’appel BETTER

Nous soulignons que le MP BETTER a à cœur d’alléger les procédures de demande pour les chercheurs : les documents de soumission sont les plus légers possibles, et intègrent les informations essentielles qui permettront au Comité de Pilotage (Copil) de BETTER d’interagir avec l’équipe porteuse pour améliorer la proposition, l’aider éventuellement à identifier d’autres partenaires et à faire le lien entre les différents projets et consortia déjà financés dans les années précedentes et les futurs parcours.

La proposition d’un « parcours » plutôt que d’un simple projet garantit la construction d’une démarche interdisciplinaire, qui peut se concrétiser dans des projets exploratoires originaux et innovants . Notre philosophie est de prioriser des projets, qui ne pourraient pas trouver facilement des financements dans les circuits classiques par exemple parce qu’ils traitent d’une thématique émergente, qu’ils proposent de travailler sur des aspects méthodologiques en rupture, ou qu’ils sont risqués.

Ces parcours qu’ils comportent ou pas un projet exploratoire doivent avoir l’ambition de constituer une première étape de recherche dans l’élaboration de projets nationaux ou internationaux de plus grande envergure : les perspectives devront être exposées.

Les propositions peuvent concerner les différents axes du métaprogramme décrits dans le document directeur, ou se situer aux interfaces des axes. **Cependant, le MP BETTER souhaite élargir l’éventail des thèmes abordés en privilégiant dans cet appel (mais sans les imposer) les thématiques suivantes qui ne sont pas encore traitées dans les projets existants :**

* Les aménagements urbains et les infrastructures vertes qui permettent de fournir des services écosystémiques dans les milieux urbains (aussi appelés « solutions fondées sur la nature »)
* Les stratégies d’aménagement des nouveaux espaces libérés en ville par l’évolution de la démographie urbaine, de l’urbanisme et des mobilités (agriculture urbaine, espaces verts, solutions fondées sur la nature, autres)
* La place, la pertinence, et la durabilité des emballages biosourcés en ville, notamment en substitution au plastique (papier, carton, bioplastiques etc.)
* Les filières d’agro-matériaux d’origine agricole (bois, paille, chanvre, lin etc.) pour les villes : du champ à la construction durable et aux enjeux de ré-emploi et de recyclage
* Le rôle des nouvelles données (fournies par le numérique et la télédétection) et de l’intelligence artificielle dans l’amélioration et le pilotage de la circularité des matières organiques ( par ex : alimentation et gaspillage, gestion de l’eau, agro-matériaux
* L’analyse des risques (par ex : sanitaires, environnementaux), nuisances associées aux nouvelles circularités, et enjeux et compromis réglementaires pour le développement de solutions en territoire urbain
* Les enjeux de justice sociale et environnementale associés à la bioéconomie urbaine
* La caractérisation des flux entre espaces ruraux/périurbains et pôles urbains (flux de déchets, de pollutions, de vulnérabilités, de valeurs, d’information)
* La recomposition des services publics (eau, déchets, énergie), les enjeux de gestion des infrastructures qui y sont liées, et les évolutions de gouvernance pour la transition des villes
* Compte-tenu de l’accord cadre de coopération scientifique avec le Cerema, tout projet incluant un partenariat avec le Cerema sera bienvenu

Rappel : Pour être éligible, le parcours doit être porté et doit associer des scientifiques provenant d’au moins deux départements et deux unités INRAE différents. La **nature interdisciplinaire** de la proposition et la complémentarité des partenaires seront prises en compte.

Le parcours interdisciplinaire propose un panel d’actions (composantes) à assembler qui seront à expliciter dans votre proposition.



Un parcours dure au maximum 2 ans. Il peut n’inclure que des actions de construction de l’interdisciplinarité, pour un budget maximal de 20 000 euros ou ajouter un projet exploratoire pour un budget maximal de 60 000 euros (limité à 50 000 euros pour la partie projet et 10 000 euros pouvant être consacrés aux composantes d’animation et de co-construction). Nous vous conseillons d’être le plus juste dans vos estimations de budget. Le COPIL se réserve le droit de vous proposer une révision au moment de la co-construction et/ou de l’arbitrage.

Les mois de CDD ne peuvent pas être financés. La ventilation du budget par composantes, année et par unité devra être précisée (**fiche finacière en deuxième étape**) et sera utilisée pour transférer annuellement les fonds aux équipes impliquées après acceptation des projets. **Les demandes de financement de demi-bourses de thèse ne peuvent se faire dans ce cadre mais il est recommandé d’associer à vos demandes une réflexion sur les thèses potentielles. Celles-ci pourront ensuite être soumises au MP BETTER dans le cadre des campagnes de financement de demi-allocations de thèse gérées par vos départements respectifs** (mention MP BETTER et argumentaire à fournir dans IB départemant).

# Modalités et calendrier de soumission

## Calendrier

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Lettre d’intention**mail à better@inrae.fr | **Etape 1**Dossier initial | **Etape 2**Dossier amendé pour les parcours retenus |
| Parcours | Avant le 1er juin 2024 | Date de soumission20 septembre 2024 | Date de soumission6 décembre 2024 |
| Retour du COPIL 1er juillet 2024 | Retour du Copil28 octobre 2024 | Démarrage possible au 15 janvier 2024 |

**Intention**

Les éventuels porteurs sont invités à signaler leur intention de déposer avant le 1er juin 2024, en envoyant par mail à better@inrae.fr un bref résumé du projet de recherche envisagé et des indications sur le consortium pressenti. Le COPIL de BETTER reviendra vers les porteurs avant le 1er juillet 2024 pour échanger.

**Etape 1**

**Le dossier Etape 1** est attendu **pour le 20 septembre 2024.**

Après le 20 septembre, le Comité de pilotage du MP BETTER examinera et sélectionnera les demandes sur la base des formulaires déposés lors de la première étape (Etape 1), selon les critères d’éligibilité et d’évaluation définis dans l’appel. Il pourra proposer un entretien avec les porteurs de proposition pour éclairer certains points et échanger sur ses attentes. Le Copil aura la possibilité de faire des recommandations, de demander des précisions, et de proposer des ajustements. Il procédera ensuite à la sélection des projets qu'il souhaite retenir et **ses** **retours vous parviendront pour le 28 octobre 2024.**

**Etape 2**

Il sera ensuite demandé **aux porteurs des propositions retenues à l'issue de l’Etape 1 de compléter et/ou d’amender leur formulaire déposé en première étape, en fonction des retours du Copil.** La seconde étape consistera à s’assurer que les recommandations/retours du Copil ont été prises en compte / intégrées. Sauf cas particulier (qui sera convenu avec les porteurs concernés lors de l’entretien de la première étape), **il n’y aura donc pas de deuxième évaluation à proprement parler même si le COPIL se réserve la possibilité de demander une révision et une réécriture.**

**Les parcours retenus en première étape et ayant complété/révisé le dossier de façon satisfaisante seront sélectionnés pour un financement.**

## Comment soumettre ?

**Lettre d'intention**

A envoyer à better@inrae.fr par mail avec une description brève du projet de recherche et du consortium envisagé. A ce stade, il n'y a rien d'engageant, il s'agit de s'assurer auprès du COPIL que la thématique répond bien à l'AMI. Le COPIL peut saisir cette occasion pour discuter avec les porteurs et aider à enrichir le « consortium ».

* Ecrire un mail à better@inrae.fr
* Intitulé de l'objet du mail : BETTER\_Projet de soumission à AMI2025\_Votre NOM
* Contenu du mail : décrire en 4 lignes votre idée de parcours interdisciplinaire

**Etape 1 (**Remplir les formulaires en français ou en anglais)

Les porteurs de projet doivent remplir le formulaire adéquat composé de deux parties :

* Partie A : Fiche d'identité
* Partie B : Description. La longueur conseillée pour la partie B est de 3 pages lors de la première étape.
* Enregistrer les parties A et B sous un même fichier sous le nom :

BETTER-AMI2025-Acronyme-Nom de famille du coordinateur.docx

- Envoi par mail à better@inrae.fr. Intitulé de l'objet du mail : idem que nom du fichier ci-dessus

**Etape 2**

Les projets retenus devront soumettre en **une proposition complète :** **5 pages maximum hors annexe (et qui répond aux retours du Copil) +** **Partie C qui concerne l’interdisciplinarité de votre propositiion** et « fiche financière » (fichier excel envoyé avec la réponse du COPIL)

Nous vous encourageons à contacter Sophie Thoyer (sophie.thoyer@inrae.fr), Jean-Philippe Steyer (jean-philippe.steyer@inrae.fr) et/ou un membre du comité de pilotage de BETTER avant la soumission d’un projet pour vérifier la validité du projet/consortium envisagé. Le Copil peut aussi vous aider à trouver des unités partenaires INRAE. Si vous avez envie de lancer une initiative, même encore peu cernée, n’hésitez pas à nous contacter pour en discuter et surtout, ne vous bridez pas !

Pour plus d’information vous pouvez contacter better@inrae.fr pour toute question scientifique et pascale.manchado-sarni@inrae.fr ou metaprogrammes@inrae.fr pour toute question administrative, financière ou technique.

Membres du Copil BETTER

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prénom | Nom | Département INRAE | e-mail | Unité |
| Joel | Aubin  | PHASE | joel.aubin@inrae.fr | UMR SAS |
| Marc  | Barbier |  ACT | marc.barbier@inrae.f | UMR LISIS  |
| Sami | Bouarfa  | AQUA | sami.bouarfa@inrae.fr | UMR G-EAU |
| Véronique | Broussolle  | MICA | veronique.broussolle@inrae.fr | UMR SQPOV |
| Philippe | Delacote | ECOSOCIO | philippe.delacote@inrae.fr | UMR BETA |
| Sylvie | Gillot  | TRANSFORM | sylvie.gillot@inrae.fr | UR REVERSAAL |
| Arnaud | Hélias | AGROECOSYSTEM | arnaud.helias@inrae.fr | UMR ITAP |
| Bernard | Kurek  | TRANSFORM | bernat.kurek@inrae.fr | UMR FARE |
| Florent | Levavasseur | AGROECOSYSTEM | florent.levavasseur@inrae.fr | UMR ECOSYS |
| Pascale | Manchado-Sarni | TRANSFORM | pascale.manchado-sarni@inrae.fr | UMR SPO |
| Jean-Denis | Mathias  | MATHNUM | jean-denis.mathias@inrae.fr | UR LISC |
| Christophe | Schwartz  | AGROECOSYSTEEM | [christophe.schwartz@univ-lorraine.fr](file:///C%3A/Users/sophie.thoyer/AppData/Local/Temp/christophe.schwartz%40univ-lorraine.fr) | UMR LSE |
| Jean-Philippe | Steyer  | TRANSFORM | [jean-philippe.steyer@inrae.fr](file:///C%3A/Users/sophie.thoyer/AppData/Local/Temp/jean-philippe.steyer%40inrae.fr) | UR LBE |
| Sophie | Thoyer  | ECOSOCIO | [sophie.thoyer@inrae.fr](file:///C%3A/Users/sophie.thoyer/AppData/Local/Temp/sophie.thoyer%40inrae.fr) | UMR CEE-M |
| Anne | Trémier  | TRANSFORM | [anne.tremier@inrae.fr](file:///C%3A/Users/sophie.thoyer/AppData/Local/Temp/anne.tremier%40inrae.fr) | UR OPAALE |
| Julie | Wohlfahrt  | ACT | julie.wohlfahrt@inrae.fr | UMR LAE |

# Critères d’évaluation des soumissions et engagements des parcours financés

## Critères d’évaluation des soumissions

L’ensemble des critères ci-dessous sera utilisé pour évaluer les soumissions pour propositions :

1. La contribution aux objectifs du métaprogramme BETTER. Les porteurs veilleront à positionner clairement le parcours vis à vis des enjeux du métaprogramme et de cocher l’axe (ou les axes) qu’ils estiment couvert (s).
2. L’interdisciplinarité doit clairement apparaître dans la description et être justifiée par les questions de recherche, les objectifs et les activités. Veillez à décrire les travaux et méthodes relevant de chaque discipline afin de permettre l’évaluation des apports de chacune ainsi que la pertinence des méthodes proposées. Nous n’attendons pas une juxtaposition de disciplines faiblement connectées les unes aux autres.
3. Les propositoins qui permettent de faire travailler ensemble des unités qui se connaissent mal seront privilégiés.
4. La qualité scientifique du projet exploratoire: (i) pertinence de la/de(s) question(s) scientifique(s) par rapport à l’état de l’art dans le domaine concerné, (ii) intérêt scientifique, nouveauté/originalité et aspect innovant, (iii) pertinence du schéma expérimental et des méthodes proposées, et (iv) cohérence globale du projet exploratoire qui ne doit pas être une somme de contributions faiblement/artificiellement associées.
5. La qualité des équipes, l’adéquation entre les expertises, les disciplines et la complémentarité des partenaires pour construire et/ou répondre à la question de recherche. **Les jeunes scientifiques peuvent tout à fait être coordinateurs même s’il s’agit d’une première expérience de coordination.**
6. L’effort de s’inscrire dans un parcours qui sera décrit et les perspectives de poursuite au-delà du parcours sans ou avec projet exploratoire en cohérence avec le caractère d’amorçage attendu des métaprogrammes.

## Engagements des projets financés

Les porteurs de propositions retenues s’engagent à compléter les fiches financières et à les fournir à la direction du métaprogramme.

**Les porteurs de propositions retenues s’engagent à compléter la fiche annuelle de suivi des avancées ainsi que le bilan de fin d’action qui leur seront communiqués à mi parcours et à l’issue de l’action respectivement.**

Conformément aux règles financières de l’Institut, le budget versé aux équipes devra être dépensé chaque année avant la clôture budgétaire. Le métaprogramme n’est pas en mesure de gérer des modifications budgétaires, reprises et reports de fonds.

# Annexe 1

BETTER

# Proposition de parcours interdisciplinaire

**Partie A. Fiche d'identité**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Acronyme
 |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Titre complet
 |  |

1. Résumé (max 1 500 caractères, espaces compris)

|  |
| --- |
|  |

1. Mots-clés (5 maximum)

|  |
| --- |
|  |

1. Axes du métaprogramme dans le(s)quel(s) s’inscrit votre projet (réponses multiples possibles)

[ ]  Axe 1 : La circularité des flux et le bouclage des cycles biogéochimique ;

[ ]  Axe 2 : Réussir la durabilité et la résilience de la ville de demain par la bioéconomie ;

[ ]  Axe 3 : Construire les trajectoires de transition bioéconomique vers des villes plus durables et plus résilente

1. Type de parcours demandé

[ ]  Parcours sans projet exploratoire (remplir la partie 1 du tableau 11)

[ ]  Parcours avec projet exploratoire (remplir la partie 1 et la partie 2 du tableau 11)

1. Expertises du coordinateur, du co-coordinateur éventuel et des partenaires du projet au sein des unités INRAE.

*Indiquez les noms de toutes les personnes impliquées dans le projet, en donnant le même numéro de partenaire, si les personnes font partie de la même équipe. MERCI de respecter la casse et ordre modèle : Dupont Pierre, TRANSFORM et ZIP*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| PartenairesINRAEN° | Nom  | Prénom | Dépar-tement INRAE | Acronyme d’unité | Équipe | Expertises apportées au projet \* |
| Coordinateur= Partenaire 1 |  |  |  |  |  |  |
| Co-coordinateur éventuel= Partenaire 2 |  |  |  |  |  |  |
| Partenaire 3 |  |  |  |  |  |  |
| Partenaire n |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

\* : cette colonne sera utilisée pour évaluer les disciplines impliquées dans le projet et la complémentarité des partenaires

1. Partenaires non-INRAE et expertises/rôle dans le projet

MERCI de respecter la casse et ordre modèle : Dupont Pierre et ZIP

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Partenaire N° | Nom | Prénom | Pays | Institut/Structure  | Labo | Expertises apportées au projet\*\* |
| Partenaire n+1 |  |  |  |  |  |  |
| Partenaire n+2 |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

\*\* : cette colonne sera utilisée pour évaluer les disciplines impliquées dans le projet et la complémentarité des partenaires.

1. Vous pouvez ajouter quelques lignes de description pour chaque partenaire afin d’aider à évaluer la qualité et les complémentarités (merci de vous en tenir à un format court, de type liste à puces).

|  |
| --- |
|  |

1. Durée du parcours interdisciplinaire (24 mois maximum) :

|  |
| --- |
| Nombre de mois |
|  |

1. Financement demandé

*Rappel : Les parcours comprenant un projet exploratoire sont éligibles 60 000 euros maximun pour deux ans dont 50 000 euros maximum pour la partie projet et au moins 10 000 euros consacrés aux composantes d’animation et de co-construction*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Parcours interdisciplinaire (possibilités : 1 ou 1+2)  | Financement du parcours interdisciplinaire |  |  |
|  | Partie 1 Animation et construction | € en 2025 | € en 2026 |
| Partie 1 : Animation et construction | Frais de déplacement en lien avec la coordination du parcours |  |  |
| Gratification(s) de stage  |  |  |
| Animation par exemple :Séminaire, ateliers, retraite de réflexion ou d’écriture, mission d’interconnaissances … et l’ensemble des frais de missions associés à une de ces actionsNe mentionner qu’une somme globale |  |  |
| Autre Expliciter  |  |  |
| Montant maximum si uniquement animation et construction = 20k€:Montant minimun si avec projet exploratoire = 10k€ |
| Somme des montants demandés pour Animation et construction |  |  |
|  |
|  | Partie 2 Projet exploratoire | € en 2025 | € en 2026 |
| Partie 2 : Projet exploratoire | Missions  |  |  |
| Fonctionnement (consommables, autre à préciser) |  |  |
| Equipements (petits et moyens) |  |  |
| Gratifications de stage |  |  |
| Valorisation (publications, dissémination, à préciser) |  |  |
| Sous-traitance, prestation de service (à préciser)  |  |  |
| Montant maximum projet exploratoire = 50k€ |
| Somme des montants demandés pour le projet exploratoire |  |  |
|  |  |
| Montant total du Parcours interdisciplinaire (1+2)  |  |  |

1. Répartition par équipe et par année du financement demandé ( à compléter en étape 2)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | € en 2025 | € en 2026 |
| Partenaire INRAE 1 |  |  |
| Partenaire INRAE 2 |  |  |
| Partenaire INRAE 3 |  |  |
| Partenaire INRAE 4 |  |  |
| Partenaire INRAE n |  |  |
| Total : |  |  |

1. Contact mail:

|  |  |
| --- | --- |
| Coordinateur 1 |  |
| Coordinateur 2 |  |

**Partie B. Description scientifique du parcours proposé**

## Etape 1 : 3 pages maximum. 20 septembre 2024

## Etape 2 : proposition complète après acceptation par le COPIL en étape 1) : 5 pages maximum hors annexe + Partie C et « fiche financière » (fichier excel communiqué lors de l’acceptation du parcours par le COPIL). 6 décembre 2024

**1. Contexte, enjeux, objectifs généraux, adéquation à l’appel à manifestation d'intérêt.**

*Présentez dans cette section les défis et les questions majeures que le projet propose de traiter. Soulignez l’originalité du projet et les avancées attendues par rapport aux connaissances actuelles. Exposez la pertinence de votre projet par rapport aux enjeux et priorités du métaprogramme.*

***En étape 2,*** un court état de l’art sera demandé

**2. Description détaillée du parcours**

*Décrivez les questions de recherche que vous souhaitez traiter, les approches et les méthodes que vous souhaitez mobiliser. Il est important de décrire les apports des différentes disciplines impliquées dans ce parcours et de préciser la plus-value apportée par l’interdisciplinarité.*

**En étape 2,** *il vous sera demandé de fournir une description plus approfondie des méthodes et de leur faisabilité et de détailler la façon dont vous comptez favoriser les pratiques d’interdisciplinarité au sein du projet. Vous devrez aussi identifier les points critiques et risques et proposer des solutions de type plan B en cas de nécessité,.*

**3. Agenda, étapes clefs et livrables**

*Décrivez la chronologie du projet, avec les étapes clés et les livrables attendus.*

**En étape 2,** vous compléterez en décrivant la gestion du parcours en termes de management, communication, réseautage, et publications.

**4. Partenariat et international**

*Présentez, si pertinent, la dimension partenariale de votre projet (partenaires académiques et non académiques), et les éventuels partenaires européens et internationaux et leur plus-value.*

**5. Impact attendu et perspectives du projet.**

*Indiquez les résultats et l’impact attendus du parcours. Brossez les perspectives à la fin du projet.*

**En étape 2,** vous compléterez en indiquant plus précisément (i) la contribution au métaprogramme et à la communauté BETTER (ii) les connexions et les synergies avec des projets déjà financés, (iii) les perspectives et la stratégie à long terme pour l’avenir (prochaines phases, appels auxquels le groupe des partenaires pourrait répondre, etc.).

**Annexes.**

* *Publications des participants au parcours sur ce thème (maxi 2/participant)*

**Partie C. Interdisciplinarité et poistionnement du parcours proposé**

## A ne remplir qu’en étape 2

|  |
| --- |
| Acronyme du parcours :Titre long (en français) :Titre long (en anglais) : |

|  |
| --- |
| Type de proposition  |
|  nouveau parcours  proposition issue d'un parcours antérieur [autre] |

Rappel : En cas de proposition faisant suite à un parcours antérieur la plus-value en termes de construction interdisciplinaire devra être clairement justifiée.

|  |
| --- |
| Types d'actions prévues  |
|  atelier retraite d'écriture retraite de réflexion séminaire stage M2 mission (consacrée à des visites entre équipes ou des séjours dans une autre équipe) projet de recherche exploratoire autre (préciser) :  |

**Rappel :** La proposition attendue est un parcours constitué d'une combinaison de plusieurs actions. Elle pourra inclure des séminaires, ateliers, retraites d'écriture (par exemple pour produire un position paper), retraites de réflexion (produire une vision nouvelle, poser les bases d'un projet ambitieux, ...), stages M2 (ou de durée inférieure), missions (de courte ou moyenne durée, typiquement un séjour dans une autre équipe), etc. Les actions de ces catégories feront l'objet d'une demande ne dépassant pas au total 10k€. La proposition pourra également inclure des projets de recherche exploratoires (10 à 50k€ sur 2 ans). Une demande de bourse de thèse peut être associée à un parcours (la demande formelle est à déposer via les instructions budgétaires des départements).

|  |
| --- |
| Description et cohérence du parcours envisagé (une page maximum)Expliciter la démarche vers l'interdisciplinarité, la dimension fédératrice de la proposition, son originalité, la complémentarité des actions proposées et, le cas échéant, l'articulation avec un parcours antérieur. |
|  |

*Il s'agit ici d'expliciter la cohérence d'ensemble du parcours envisagé, la manière dont il se propose de progresser vers l'interdisciplinarité. Pour les projets de recherche, une description des hypothèses, démarche et résultats est prévue plus bas. Les motivations et contributions (concepts et approches) de chaque discipline impliquée dans le consortium devront être explicitées.*

Eléments du parcours (durée maximum de 2 ans) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| n° | période ciblée | actions  | objectifs | sorties attendues |
| 1 |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |
| 9 |  |  |  |  |

Lister les actions prévues (n° = numéro de l'action ; période ciblée = mois et année ; actions = type d'action)

|  |
| --- |
| Synergie avec des projets déjà financés, le cas échéant  |
|  |

|  |
| --- |
| Implication de partenaires socio-économiques, le cas échéant  |
|  |

Rappel : les actions intégrant des partenaires du développement sont encouragées. Ces partenaires ne peuvent recevoir de subvention du métaprogramme mais peuvent s'associer à des actions d'animation (un atelier par exemple) ou contribuer à un projet exploratoire sur fonds propre

|  |
| --- |
| Dimension internationale, le cas échéant (10-15 lignes)  |
|  |

Rappel : Les parcours intégrant des collaborations avec des partenaires étrangers sont encouragés, notamment via les instruments de coopération internationale INRAE proposés par la DRI (Joint Linkage Calls, LIA, 2RI, etc.), dont les soutiens à des missions à l’étranger dans le cadre du DIMI (dispositif incitatif de mobilité internationale). Le métaprogramme peut soutenir une mission si elle s'intègre au parcours interdisciplinaire.

# Annexe 2 : Principes et objectifs des soutiens accordés par les métaprogrammes

Les métaprogrammes ont vocation à promouvoir une démarche interdisciplinaire au sein de INRAE par des soutiens d'amorçage, par des animations scientifiques et, pour des consortia interdisciplinaires constitués, par des projets de plus grande ampleur (projets emblématiquesqui font l’objet d’un appel particulier). Des actions permettant l'interconnaissance entre scientifiques de différentes disciplines sont notamment attendues au sein des propositions sous forme d’un parcours de recherche vers l’interdisciplinarité.

Un tel parcours consiste en des actions d'initiation et/ou de renforcement d'échanges et de collaborations entre des personnes ou des équipes ayant des compétences complémentaires. La finalité de cet AMI est de favoriser la constitution de consortia interdisciplinaires (définis comme des collectifs de scientifiques) qui souhaitent développer un parcours construit vers l'interdisciplinarité, pour aborder des questions de recherche, académiques ou finalisées, en lien avec les enjeux du métaprogramme. Il peut inclure ou non un projet de recherche exploratoire. Il est financé sur une période de deux ans maximum.

Le financement de deux ou plusieurs propositions successives issues d'un même consortium est possible si leur plus-value en termes de construction interdisciplinaire est avérée. La finalité du soutien est de permettre au consortium constitué de postuler par la suite à des appels d’offre nationaux ou internationaux.

La proposition de parcours sans projet exploratoire est basée sur un panel d'actions à assembler, incluant des séminaires, ateliers, retraites d'écriture (par exemple pour produire un position paper), retraites de réflexion (pour produire une vision nouvelle, poser les bases d'un projet ambitieux, ...), stages M2 (ou de durée inférieure), missions (de courte ou moyenne durée et visant à favoriser les échanges entre équipes), etc. L'ensemble de ces actions est financeable à hauteur de 20k€ max sur deux ans maximum pour une même proposition.

Le financement maximal des parcours avec projet exploratoire est de 60k€ sur deux ans, dont 50k€ maximum consacrés à la composante projet exploratoire, le reste étant dédié à des actions d'animation et d'interconnaissance visant à développer l'interdisciplinaritéLes parcours proposés peuvent également inclure des projets de recherche exploratoire (soutien borné à 50k€ sur 2 ans), construits sur des actions de recherche interdisciplinaires. Ces projets ne doivent pas être présentés seuls mais doivent être inscrits dans un parcours vers l'interdisciplinarité.

La cohérence d'ensemble du parcours envisagé et la manière dont il se propose de faire progresser vers l'interdisciplinarité doivent être explicitées. Les motivations et contributions (concepts et approches) de chaque discipline impliquée dans le consortium doivent être indiquées. Pour être éligible, parcours et projet exploratoire doivent être porté et associer des scientifiques provenant d’au moins deux départements et deux unités INRAE différents. La nature interdisciplinaire de la proposition et la complémentarité des partenaires seront prises en compte.

Des propositions de sujets de thèse interdisciplinaires peuvent également être associées à un parcours Les demandes de financement de demi-bourses de thèse ne peuvent se faire dans ce cadre mais il est recommandé d’associer à vos demandes une réflexion sur les thèses potentielles. Celles-ci pourront ensuite être soumises au MP BETTER dans le cadre des campagnes de financement de demi-bourses de thèse gérées par vos départements respectifs.

Les parcours peuvent inclure une dimension internationale. Dans ce cas, des soutiens financiers demandés au métaprogramme sont à articuler avec ceux proposés par les outils INRAE, par la Direction des Relations Internationales (DRI), notamment pour des missions à l’étranger dans le cadre du dispositif incitatif de missions à l’international (DIMI), ou de proposition à l’AMI de l’initiative TSARA (Transformer les systèmes alimentaires et l’agriculture par une recherche en partenariat avec l’Afrique). Comme pour les thèses, les demandes à la DRI sont à déposer dans le cadre de l’instruction budgétaire des départements mais il est conseillé de les mentionner dans la proposition de parcours soumise au Métaprogramme. Une dimension internationale des propositions pourra aussi être réfléchie en lien avec les [instruments](https://intranet.inrae.fr/dai-international/Outils-structurants) structurants promus par INRAE (Joint Linkage Calls, LIA, 2RI, PPI, etc.).